

# Revalorisation des psychologues contractuels



Le 20 juin 2022

L'indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) des psychologues titulaires a été revalorisée à hauteur de 278€/mois en moyenne à compter du 1er janvier 2022. Les premiers versements, avec rétroactivité, ont été effectués sur la paie du mois de mai 2022. Il est néanmoins possible que certaines DIR aient pris du retard.

S'agissant des psychologues contractuels, leur salaire devait être revalorisé à hauteur de 238€/mois mais sans calendrier précis. Suite à notre interpellation de ce jour, le Secrétariat Général nous confirme que cette revalorisation se fera sur la paie du mois d'août 2022 avec une rétroactivité au 1er janvier 2022.



**Néanmoins, la CGT-PJJ invite les psychologues contractuels à rester vigilants notamment ceux qui ont une fin de contrat au 31 août 2022. N'hésitez pas à nous contacter en l'absence de versement.**

**CGT PJJ** – case 500 – 263, rue de Paris 93514 Montreuil Cedex Tél.: 06.33.33.02.50 E-mail : [cgtpjj.rh@outlook.fr](mailto:cgtpjj.rh@outlook.fr) – Site internet : [www.cgtpjj.org](http://www.cgtpjj.org)– Facebook : CGT PJJ Justice